



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Références à rappeler :

*Service du conseil
et du contentieux
D 200*

18/ **OBJET : Participations financières des usagers des
services municipaux culturels – Saison 2023/2024**
Activités soumises ou non au quotient familial

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents.....	30
Absents représentés	11
Absents excusés	4
Absents non excusés	4

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE AVRIL à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 7 avril 2023, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD, M. RHOUMA, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme FREIH BENGABOU, M. OURABAH BERTOUT, Mme OUDART, M. GASSAMA, Mme CHOUAF, MM. PRIEUR, SPIRO, Mme KIROUANE (jusqu'au vote du point 21), M. QUINET, Mme MISSLIN, adjoints au Maire.

Mme DORRA (jusqu'au vote du point 3), M. FAVIER, Mmes LANDE, BLONDET, M. MRAIDI, Mme BOUFALA (jusqu'au vote du vœu 2), M. MALHEIRO, Mme PETER, M. MASTOURI, Mmes MEDEVILLE, RAER, OUABBAS, LE FRANC (à partir du vote du vœu 1), MM. BOUILLAUD (à partir du vote du vœu 1), FOURDRIGNIER (à partir du vote du vœu 2 et jusqu'au vote du point 16), HARDOUIN, Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme KIROUANE, adjointe au Maire, représentée Mme OUDART (à partir du point du vote du point 22)
M. PECQUEUX, adjoint au Maire, représenté par M. MARCHAND,
Mme HALLAF-ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par M. FAVIER,
Mme GILIS, conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,
Mme MEDDAS, conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. BADI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
Mme DIARRA, conseillère municipale, représentée par M. GASSAMA,
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. SPIRO,
Mme MACALOU, conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme BOUFALA, conseillère municipale, représentée par M. OURABAH BERTOUT (à partir du vote du point 1).
Mme DORRA, conseillère municipale, représentée par M. BUCH (à partir du vote du point 4)
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS (à partir du vote du point 17),

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, conseiller municipal,
M. DANSOKO, conseiller municipal,
M. BAMBAMBA, conseiller municipal,
Mme KAAOUT, conseillère municipale,

ABSENTS NON EXCUSES

Mme LEFRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du compte-rendu des débats du conseil du 16 février 2023),
M. BOUILLAUD, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats du conseil du 16 février 2023),
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal (jusqu'au vote du vœu 1).
M. AUBRY, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(par 40 voix pour et 1 abstention : Mme OUABBAS)

FINANCES

18) Participations financières des usagers des services municipaux culturels - Saison 2023/2024

Activités soumises ou non à quotient familial

LE CONSEIL,

sur la proposition de Madame Méhadée Bernard, Adjointe au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

vu la délibération du 30 juin 2022 fixant à compter du 1^{er} septembre 2022 la participation financière des usagers des services municipaux pour les activités soumises ou non au quotient familial,

vu l'avis de la Commission la Ville qui Emancipe, du 3 avril 2023,

vu le budget communal,

DELIBERE

Adopte à la majorité

par 40 voix pour et 4 voix contre

ARTICLE 1 : DECIDE l'adoption des tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2023, comprenant une augmentation de 5% pour les tarifs au quotient familial des activités culturelles.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'ensemble des tarifs des équipements culturels hors quotient familial et indiqués en TTC.

ARTICLE 3 : DECIDE d'un tarif extérieur pour les habitants hors commune pour toutes les activités culturelles soumises au quotient familial hormis les enfants non-ivryens scolarisés dans un établissement scolaire à Ivry-sur-Seine et les agents de la ville.

ARTICLE 4 : DECIDE que l'inscription à toute activité culturelle est validée sous réserve du calcul du quotient familial.

ARTICLE 5 : DECIDE de l'évolution des modalités de facturation, en passant à une facturation trimestrielle et non plus annuelle.

ARTICLE 6 : DECIDE qu'il ne sera plus possible de cumuler des cours de musique, de danse et d'arts plastiques.

ARTICLE 7 : DECIDE la création d'un tarif réduit pour les activités culturelles (hors QF) pour les bénéficiaires des minimas sociaux, chercheurs d'emploi, étudiants (es), jeunes jusqu'à 30 ans (inclus), seniors (à partir de 60 ans), personnes en situation de handicap, ainsi qu'un accompagnateur, et les familles nombreuses.

ARTICLE 8 : DECIDE la gratuité de la carte des amis du Luxy et la carte des amis du Hangar pour les personnes ayant participé à un partenariat et de la carte des amis du Hangar pour les élèves du Hangar et du Conservatoire de musique et de danse

ARTICLE 9 : AUTORISE le Luxy à appliquer des tarifs obligatoires liés à des opérations ou des dispositifs éducatifs nationaux tels que la Fête du cinéma ou école au cinéma

ARTICLE 10 : FIXE les tarifs au QF des cours au Conservatoire de musique et de danse, de la Galerie Fernand Léger et du Hangar, comme suit :

2023/2024	
< QF mini 150	46.66 €
QF maxi 2 200	471.42 €
Au-delà de 2 200	471.62 €

Tarif extérieur	2023/2024
Tarif hors commune	707.12 €

ARTICLE 11 : FIXE les tarifs des doubles cursus des cours du Conservatoire de musique et de danse (pour les élèves déjà inscrits les années précédentes), comme suit :

2023/2024 double cursus	
< QF mini 150	69.98 €
QF maxi 2 200	707.11 €
Au-delà de 2 200	707.42 €

Double cursus hors ivry	2023/2024
Tarif hors commune	1060.65 €

ARTICLE 12 : FIXE les tarifs des cours collectifs hors cursus uniquement au Conservatoire de musique et de danse, comme suit :

2023/2024 cours collectifs	
< QF mini 150	18,66 €
QF maxi 2 200	188.57 €
Au-delà de 2 200	188.65 €

Cours collectifs hors commune	2023/2024
Tarif hors commune	269,38 €

ARTICLE 13 : FIXE les tarifs des activités culturelles (hors QF), et DECIDE de la gratuité de la mise à disposition de carafes d'eau (bouteilles d'eau supprimées).

Le Conservatoire de musique et de danse

CONCERT SANDWICH	
L'unité	7 €

LOCATION D'UN INSTRUMENT 2023/2024	
L'unité par trimestre	30 €

Le Hangar

ATELIERS (durée maximale d'une journée)	
Tarif ivryen	35 €
Tarif réduit ivryen	23 €
Tarif non ivryen	58 €
Tarif réduit non ivryen	38€

ENREGISTREMENT MULTIPISTES		
	IVRYENS	NON IVRYENS
Forfait 7 heures	144 €	220 €
Par Heure supplémentaire	24€	33 €

REPETITIONS - LOCATION DE STUDIO		
	IVRYENS	NON IVRYENS
Individuel à l'heure	5€	9 €
Individuel 10 heures	37 €	68 €
Groupe à l'heure	9 €	14 €
Groupe 10 heures	62 €	116 €
Grand studio à l'heure –	14 €	26 €
Grand studio 10 heures	123 €	223 €

TOURNAGE		
	IVRYENS	NON IVRYEN
Grand Studio 8h	226€	315 €
Grand Studio heure supplémentaire	26€	35€
Salle de concert 8h	315€	525€
Salle de concert heure supplémentaire	35€	60€

LOCATION INSTRUMENTS	
Tarif unique individuel, à l'heure	2€

REDEVANCE D'UTILISATION DU HANGAR (TTC)		
	IVRYENS	NON IVRYEN
Demi-journée (4 heures)	158 €	315 €
Journée (8 heures)	263 €	525 €

CONCERTS	
Plein tarif	
Concerts « découvertes »	8 €
Concerts « habituels »	12 €
Concerts d'artistes de notoriété nationale	14 €
Tarif réduit	
Concerts « découvertes »	6 €
Concerts « habituels »	10 €
Concerts d'artistes de notoriété nationale	12 €
Vestiaire	1 €
Tarif unique Scène ouverte	Gratuit
Moins de 12 ans	Gratuit
Carte amis du Hangar (1 an, donne accès au tarif réduit)	5€
Usagers ayant participé à un projet avec le Hangar (1 an), élèves du Tremplin et du Conservatoire	Gratuit

BAR	
Boissons non alcoolisées	2,50 €
Snacking sucré	1 €
Snacking salé	1,5 €
Cafés – thés	1 €
Bières 25 cl et vin	3 €
Bières (50 cl – pinte)	6 €
Petite restauration sandwich	4 €
Assiette/Plat	5 €
Consigne écocup	1 €

La Galerie Fernand Léger

FOURNITURES ARTS PLASTIQUES ADULTES	
forfait annuel	11 €

STAGES (cours collectif d'au moins une journée)	
Tarif ivryen	35 €
Tarif réduit ivryen	23 €
Tarif non ivryen	58 €
Tarif réduit non ivryen	38€

Les Médiathèques d'Ivry

Abonnement

Ivryen	Y compris les usagers travaillant et étudiants à Ivry	Gratuité
Non ivryen	Plein Tarif	27€
	Tarif réduit	13,5€

Services

Photocopies & impressions	0,1€ la page
---------------------------	--------------

Documents perdus et/ou abimés

Remboursements documents perdus et/ou abimés	15€
Remboursements revues (presse) perdues et/ou abimées	5€

LOCATION DE L'AUDITORIUM ANTONIN ARTAUD	2023/2024
½ journée (4 heures)	220 € TTC
Journée entière (8 heures)	430 € TTC
Forfait piano par jour accord inclus en cas d'utilisation	220 € TTC

Cinéma Le Luxy

ENTREE	Tarifs	Séances 3 D (Majoration 1 €)
Tarif plein	6,50 €	7,50 €
Tarif réduit	5,50 €	6,50 €
Tarifs jeunes	3.50€	4,50 €
Tarif accompagnateur « ciné famille » (accordé à un adulte à partir de 31ans accompagnant un jeune à une séance de la programmation ciné famille)	3.50€	4,50 €
Tarif rencontre	3,50 €	4,50 €
Tarif partenaires	2,50 €	3,50 €
Tarif PASS (accordé après édition d'un PASS permettant de voir plusieurs films)	4,00 €	5,00 €
Tarif amis du Luxy adultes	4,50 €	5,50 €
Tarif amis du Luxy jeunes	2,50 €	3,50 €
Tarif PASS amis du Luxy	2,50 €	3,50 €

CARTE D'ABONNEMENT AMIS DU LUXY	
Carte Amis du Luxy / Adultes (à partir de 31 ans) 1 an	10 €
Carte Amis du Luxy / Jeunes 1 an	6 €
Usagers ayant participé à un projet avec le Luxy 1 an	gratuité

BAR	
Boissons non alcoolisées	2,50 €
Snacking sucré	1 €
Pack goûter	3€
Snacking salé	1,5 €
Café – thé	1 €
Bières 25 cl et vin	3 €
Repas Soirée Pass	4€
Petite restauration sandwich	4 €
Assiette/Plat	5 €
Consigne écocup	1 €

ARTICLE 14 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE

LE

19 AVR. 2023

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20230419-DEL20230413_18-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023